



Rue du Cloître – 77720 Champeaux
Tel 01 60 66 96 47
Email : secretariat@sirpacsme.fr

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2023-12-02

NOMBRE DE DELEGUES		
In exercice	Présents	Votants
9	7	8

Convocation le :
24 novembre 2023

Délibération :

2023-12-02

AUTORISATION BUDGETAIRE

Annexe : -

Pages : 2

L'an deux-mil-vingt-trois, le mercredi 6 décembre, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;

Monsieur Bruno REMOND, vice-président et maire d'Andrezel ;

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;

Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représenté par Joël MARTINEZ ;

Madame Véronique LANGRY, représentée par Bruno REMOND,

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER ; représentée par monsieur REMOND ;

Monsieur Hervé CISNAL ; représentant de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Stéphane HUBERT est désigné secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telrecours.fr.

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les dépenses d'investissements 2023 d'un montant total de 10 473,26 €. réparties comme suit :

2184	Mobilier	8 153,71 €
2188	Autres immobilisations	2 203,55 €

Entendu le rapport de monsieur le Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le président du SIRP à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2023.

Fait et délibéré en séance,

Le 6 décembre 2023,

Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,

Président du SIRP,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Intercommunal' at the top and 'Groupement Pédagogique' at the bottom. In the center of the stamp, there is a stylized logo consisting of several vertical lines of varying heights, resembling a bar chart or a set of scales.